

Belfort, le 10 AOUT 2022

LE PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le Territoire-de-Belfort est exposé à des sécheresses récurrentes depuis plusieurs années. L'année 2022 vient malheureusement confirmer cette tendance avec une intensité encore inédite. En effet, le retard constaté en début d'année dans la recharge des nappes phréatiques, conjugué à un important déficit pluviométrique et différents épisodes caniculaires, conduit à une sécheresse des sols historiquement intense et des étiages jamais observés à cette époque de l'année. En outre, les prévisions météorologiques ne laissent pas entrevoir d'amélioration sensible avant la mi-septembre.

J'ai signé successivement deux arrêtés départementaux de restriction des usages de l'eau de niveau 1 (alerte), le 3 juin 2022 et de niveau 2 (alerte renforcée) le 19 juillet 2022. Je tiens d'ores et déjà à vous remercier pour votre implication dans la mise en œuvre de ces premières mesures que ce soit dans le cadre de vos activités communales ou dans l'accompagnement de vos administrés.

L'intensité de la sécheresse et l'absence de perspective d'amélioration à court terme m'ont conduit à réunir ce jour le comité interdépartemental « ressource en eau » du bassin de l'Allan. A l'issue, j'ai décidé du passage au niveau 3 (crise), auquel correspondent des restrictions d'usage de l'eau plus sévères. Ainsi, à titre d'exemples, le lavage des véhicules est désormais interdit (en dehors des impératifs sanitaires : ambulances, véhicules funéraires...), de même que le remplissage des piscines. Les éventuelles demandes de dérogation restent possibles et seront examinées au cas par cas, au regard notamment de l'incidence économique de l'activité, d'une part, et des volumes en eau concernés, d'autre part.

L'enjeu de ces mesures, que je sais difficiles, est de pouvoir garantir sur la durée de la crise le maintien des usages prioritaires et indispensables de l'eau que sont l'alimentation en eau potable, la sécurité et la salubrité, tout en préservant au mieux la continuité des activités économiques.

Au-delà de la mise en œuvre effective des mesures de restriction, la responsabilisation de tous les citoyens dans leurs pratiques quotidiennes d'usage de l'eau est à encourager. C'est pourquoi je vous invite, dans le cadre de vos responsabilités, à informer au mieux vos administrés sur le respect de ces restrictions ainsi que sur les bonnes pratiques individuelles.



Je vous engage également, au-delà de cette sensibilisation, à inviter vos services chargés de la police (police municipale, garde champêtre...), si vous en disposez, à prioriser leurs missions de contrôle sur le respect des restrictions d'usage de l'eau.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté de crise sécheresse, ainsi qu'un dépliant d'information qui récapitule l'ensemble des mesures de restriction. Cette information est relayée sur le site internet des services de l'État (<https://territoire-de-belfort.gouv.fr>) et via l'application nationale PROPLUVIA. Ce site permet au grand public d'accéder à l'information concernant les mesures de restrictions des usages de l'eau en vigueur :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>.

Vous remerciant pour votre coopération dans la mise en oeuvre de ces mesures, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine et entière
coopération pour faire face à cette
situation très difficile.

Bien à vous

le Préfet

Raphaël SODINI

